

23 Décembre 1927.

Société anonyme "Entreprise Drouard frères" dont le siège social est à Paris 4 Square Georges Lesage.

Le Rapporteur ;

Conclure

Conclusions adoptées avec approbation immédiate.

Employés Municipaux

Secours immédiat aux veuves dont le mari est décédé avant d'avoir droit à la pension.

Au nom de la Commission des Finances M. Bourdeix donne lecture du rapport suivant relatif à l'attribution de secours aux familles d'Employés Municipaux décédés avant d'avoir droit à pension de retraite :

Messieurs ;

Chaque année, le Conseil est appelé à voter une somme de 100 francs aux veuves d'agents municipaux décédés avant d'avoir droit à une pension.

Nous vous demandons de faire bénéficier de la même mesure M. Bertrand, ancien cantonnier du service des Eaux âgé de 84 ans. La dépense sera imputée pour 1928 sur le crédit des dépenses imprévues.

D'autre part l'Administration Municipale a peur qu'une autre mesure s'imposait ; l'attribution d'un secours de première urgence aux veuves sans pension. Nos commissions s'adressant à la proposition de la Municipalité, nous proposons de fixer ce secours exceptionnel à au double mois du traitement des agents décédés.

Nous vous demandons d'approuver cette proposition et de décider qu'elle aura effet du 1^{er} Novembre 1927. Les dépenses résultant de l'application de cette disposition de principe seront imputées au crédit annuel des dépenses imprévues.

Le Rapporteur

Mourdin

Conclusions adoptées.

Voie

Cession de terrains D^{cs} d'indemnité de la 4^{te} Immobilière Parisienne Place d'Ormes.

Au nom de la Commission des Finances et de la Voie, M. Rebière donne lecture du rapport suivant relatif à la demande d'indemnité formulée par la Société "L'Immobilier Parisienne et Départementale", pour cession de terrain à la voie publique :

Messieurs ;

Dans une lettre du 19 octobre 1927, le Directeur de la Société Immobilière Parisienne expose que le prix unitaire de 300 francs par mètre carré, qui lui a été offert par la délibération du conseil municipal du 11 juin 1927 ne lui paraît pas acceptable, en raison du prix de l'immobilier, il explique notamment que si l'on veut bien reconnaître la modulation des prix de la Société, cette dernière serait disposée pour faciliter

un accord à réduire de 600 francs à 500 francs le prix de sa précédente demande et qui ainsi le chiffre de l'indemnité pour 32 mètres carrés de terrain cédé s'élevait à 16.000 francs.

Le prix de 300 francs par mètre carré avait été établi d'accord avec l'architecte de la Société en tablant sur l'estimation du terrain occupé par le Théâtre, faite en 1924.

Il est incontestable d'ailleurs que le prix de 300 francs par mètre carré fixé pour le Théâtre était loin d'être exagéré. Car on doit dire que la valeur du terrain du Théâtre est supérieure à celle de la Société Immobilière de Paris. Toutefois le prix de 500 francs le mètre dans cette partie de la ville est un prix maximum qui paraît exceptionnel, mais acceptable dans ce cas.

Dans ces conditions, vos commissions de la Voie et des Finances ayant accepté le prix de 500 francs le mètre, vous demande donc de voter la somme de 16.000 francs qui sera inscrite au Budget additionnel de 1928.

Le Rapporteur

Rebière

Conclusions adoptées avec approbation immédiate.

Bâtiments Communaux

Amenagement de la Maison du Peuple.

Bourse du Travail

Office de Placement dans l'Ancienne Ecole Sup^{re} de Garçons.

Approbation des devis. Autorisation de l'emprunt avec la Capitalisation.

Au nom des Commissions des Finances et des Bâtiments M. Monodchet adjoint, donne lecture du rapport suivant relatif au projet d'aménagement de la Maison du Peuple dans les locaux de l'ancienne Ecole Supérieure de Garçons, rue cadémé Millard ;

Messieurs ;

Toutes vos commissions réunies le 9 Décembre courant ont examiné attentivement plans et devis en matière l'important travail préparé par M. l'Ingénieur Directeur des Travaux de la ville.

Le projet que nous vous présentons a été établi en accord selon les désirs et les besoins de la Bourse du Travail, l'Office Départemental de Placement, et les Sociétés de Secours Mutuels de Poitiers :

Il comprend :

Pour la Bourse du Travail

- 1 logement pour le Secrétaire
- 1 Salle pour le Bureau
- 1 Salle pour la Bibliothèque
- 1 Salle avec placards, pour les archives des Syndicats
- 1 Salle de réunion pour 150 à 200 personnes
- 3 Salles de Commissions
- 1 atelier pour la Forge
- 1 atelier pour la Serrurerie et la mécanique
- 1 atelier pour la menuiserie
- 1 atelier pour la typographie et imprimerie

23 Decembre 1927

- 1 atelier pour le cours de Steno - dactylographie
- 1 atelier pour le dessin

Et enfin une grande salle de réunion d'une capacité de 5 à 600 personnes qui pourra être mise à la disposition de toutes les sociétés.

Office de Placement

- 1 bureau pour le Trésorier
- 2 Salles d'attente 1 hommes et femmes
orientation Professionnelle

- 1 pièce pour le service
- 1 pièce bureau pour le chef de service

Comité Départemental des Mutilés

- 1 Salle d'attente
- 1 Salle d'archives
- 1 pièce bureau
- 1 Salle de commissions

Service de la Mutualité

- Les grandes salles de réunion
- 1 Salle pour les archives

L'ancien Ecole Supérieure de Garçons permet de satisfaire à tous ces besoins et l'examen détaillé des locaux a permis de constater qu'il était possible de conserver avec des remaniements relativement peu coûteux, le gros œuvre des murs, de la charpente des poutres et des toitures, et qu'en définitive l'utilisation de cet immeuble pour l'installation de la Maison du Temple pourra être réalisée dans des conditions avantageuses pour les finances Municipales.

De l'examen des devis détaillés présentés par M^r l'Ingénieur Directeur des Travaux de la ville, il ressort que la dépense totale s'élèvera à 582.100 francs avec les moyens de chauffage ordinaires et à 643.100 francs en y comprenant le chauffage central à la vapeur à basse pression.

Tous commissions ont donné la préférence à ce dernier projet.

Nous obtiendrions une subvention du Ministère du Travail au titre de l'Enseignement Technique pour les parties affectées à cet enseignement. Cette subvention sera de 170.000 francs et il nous est permis également d'obtenir une subvention du même Ministère en ce qui concerne les locaux affectés à l'office

Département de Placement.

Mais étant donné les lenteurs administratives, vos collègues nous demandent de ne pas attendre l'attribution de ces subventions pour commencer les travaux et de voter de suite ce projet avec la dépense totale soit de 643.100 francs; cette somme sera comprise dans le projet d'emprunt que l'administration a préparé et qui va vous être soumis.

En adoptant les conclusions de ce rapport, mes chers collègues vous donnerez une satisfaction légitime aux classes laborieuses de notre cité, qui depuis si longtemps attendent la réalisation de leurs desirs, et nous aurons, nous, Conseil Municipal, tenu nos promesses à la classe ouvrière.

Avant de terminer je suis certain d'être l'interprète fidèle de mes collègues des Commissions en adressant à notre dévoué collaborateur M^r Langelier et à son personnel technique nos vives et sincères félicitations pour le gros effort fourni dans la préparation et la mise au point de cette importante question.

le Rapporteur
Manduchet

M^r le Maire rappelle qu'à une précédente séance M^r Hulin avait attiré l'attention de la Municipalité sur la Maison des Etudiants.

Il a reçu dernièrement le bureau de l'association des Etudiants auquel il a demandé de bien vouloir mettre au point le projet qu'il désirerait voir aboutir; il attend la décision de cette délégation pour soumettre au Conseil un rapport à ce sujet.

M^r le Maire ajoute que le gros travail fourni par M^r Langelier pour l'établissement des plans et devis de la Maison du Temple a permis à la ville de réaliser une économie de 19.000 francs, montant des honoraires qu'elle aurait dû payer à un architecte, mais que la préparation de ce projet a nécessité un travail matériel considérable de la part des agents destinataires et expéditionnaires des services techniques. Afin de récompenser le dévouement de ces agents, M^r le Maire propose au Conseil d'accorder à chacun d'eux une gratification de 100 francs, soit 400 francs à prélever sur le crédit de la Voie.

Le Conseil approuve.

Le Conseil adopte ensuite les conclusions du rapport de M^r Manduchet.

Cette partie du procès verbal est approuvée séance tenante.

Chômage
Création de Chantiers
Communaux dans les
Cimetières -

Au nom des Commissions des Finances et de la Voie M^r Manduchet adjoint, donne lecture du rapport suivant relatif à la Création de Chantiers Communaux afin de parer à la Crise du Chômage.